



Le trésor caché des poubelles de Marseille Provence Métropole

Ramasser et traiter 690.101 tonnes de déchets a coûté 161,4 millions d'euros en 2008 aux 18 communes de MPM... dont 76 sont revenus à des sociétés privées.

Combien coûte la collecte et le traitement des déchets des 18 villes de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ? La question se pose au lendemain de la grève des salariés de la société Bronzo, qui a perturbé durant une semaine le ramassage des ordures dans les rues de Marseille, et de l'annonce par le président PS de MPM Eugène Caselli d'un possible retour au public de l'ensemble de la collecte, qui était jusqu'alors partagée entre les services de la communauté urbaine et des sociétés privées (1).

Selon un audit indépendant rendu public en début d'année, 683.494 tonnes de déchets ont été produits par la communauté urbaine en 2007, un volume colossal auquel « s'ajoutent 20 à 22.000 tonnes de boues de la station d'épuration de Marseille qui sont envoyées en enfouissement ». L'audit indique que « le prix du service des déchets » se montait à 166,1 millions d'euros en 2007, soit 170 euros par habitant. Une somme partagée entre 150,7 millions d'euros de fonctionnement et 15,4 millions d'euros pour acheter du matériel et terminer la remise aux normes de la décharge d'Entressen.

L'année dernière, selon des documents internes MPM, le volume traité passe à 690.101 tonnes de déchets ménagers, soit 674 kg/habitant, pour un coût de 161,4 millions d'euros. Sur cette somme, pas moins de 76.673.140 euros sont revenus à des sociétés privées, tant pour assurer la collecte sélective que pour gérer des déchetteries ou, dans cinq arrondissements marseillais, ramasser les poubelles et nettoyer les rues. Ces fameux arrondissements qu'Eugène Caselli veut rendre au public sont le 2e (ISS Environnement, 3.745.055 euros), le 3e (Onyx, 4.424.115 euros), le 14e (Bronzo, 3.882.953 euros), le 15e (SMN, 4.822.927 euros) et le 16e (ISS Environnement, 2.917.308 euros).

Les marchés étant passés pour plusieurs années, c'est donc un véritable pactole que se disputent les entreprises, qui dépendent souvent de géants internationaux comme Véolia. Ainsi, pour le marché du 1er arrondissement qui a provoqué le conflit de la semaine dernière, ISS Environnement réclamait 61,5 millions d'euros sur six ans et Bronzo voulait 65,7 millions...

Face à de tels montants, une gestion exemplaire paraîtrait de mise, tant dans l'attribution de marchés que l'on compte par dizaines que dans leur application et dans la façon dont ils sont contrôlés. Or, un [rapport \(http://www.ccomptes.fr/fr/CRC22/documents/ROD/PAR200731.pdf\)](http://www.ccomptes.fr/fr/CRC22/documents/ROD/PAR200731.pdf) de la Chambre régionale des comptes rendu public en juillet 2008 se montre particulièrement critique sur les années où Jean-Claude Gaudin était à la tête de la communauté urbaine.

A propos de l'évolution des coûts de la collecte des déchets ménagers, qui a explosé ces dernières années, la Chambre s'en étonnait d'autant plus qu'elle « ne semble pas s'expliquer par une amélioration notoire du fonctionnement de la collecte ».

Particulièrement dans le collimateur, le renouvellement en 2004 des marchés de collecte à Marseille qui arrivent actuellement à terme, mais ils sont loin d'être les seuls : « Lors de la passation d'un nouveau marché, l'entreprise attributaire est presque toujours l'entreprise titulaire du marché précédent et les groupements entre entreprises limitent encore un peu plus les possibilités

pour la communauté urbaine de bénéficier de la concurrence, aussi minime soit-elle, écrivaient les magistrats. *Par exemple, le marché de tri passé en 2002 a été attribué à un groupement « Silim, Bronoz, Onyx » qui n'avait qu'un concurrent, Sita »* (dans sa **réponse** (<http://www.ccomptes.fr/fr/CRC22/documents/ROD/PAO200731-R.pdf>) à la Chambre, Jean-Claude Gaudin conteste toutefois cette lecture).

La Chambre pointait également la technique des avenants aux contrats, comme pouvant « *porter atteinte aux conditions de la mise en concurrence initiale* » : « *Depuis 2001, de nombreux avenants aux marchés passés antérieurement par la Ville de Marseille ont tendu à revaloriser de manière importante les rémunérations versées à certains prestataires* ». En clair, des sociétés ont obtenu des marchés en minorant leurs tarifs, assurées qu'elles étaient de se renflouer par la suite grâce à des avenants parfois accordés avec une générosité pour le moins curieuse.

Les marchés des déchetteries de Marseille illustrent à eux seuls les importants dysfonctionnements qui relèvent tant de sociétés privées que des services de MPM. Evoquant des « *anomalies sérieuses qui restent inexpliquées* », la Chambre en dressait une liste sans appel : « *Non respect du cahier des clauses techniques particulières, contrôles des prestations aléatoires, renchérissement important du coût des marchés, sans qu'il soit établi que cette augmentation ait un lien avec un accroissement des tonnages traités dans ces déchetteries* ». Fermez le ban !

(1) Le président PS de MPM a annoncé aujourd'hui le lancement "des études juridiques et financières pour permettre la reprise en régie de cette activité dans tous les arrondissements de Marseille". Il sera fait appel à un consultant extérieur et un comité de pilotage composé d'élus de gauche comme de droite sera créé.

Plus d'informations demain dans La Provence

Fred Guilledoux (fguilledoux@laprovence-presse.fr)